

EPCI DU BASSIN DE LANDRES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 08 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi huit avril à vingt heures en mairie de Boulogny le Conseil Communautaire de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres était assemblé en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LEON.

COMMUNES MEMBRES DE L'E.P.C.I. :

Etaient présents :

Commune d'AVILLERS : Mme CAPELLINI
Commune de BOULIGNY : MM. KINTZINGER, BRUSCO, DONETTI, RIGOLET, FISCHESSE, BERNARDI
Commune de DOMPRIX : M. FISCHESSE
Commune de JOUDREVILLE : MM. LEON, CROCIATI
Commune de LANDRES : M. CECCATO
Commune de MAIRY-MAINVILLE : M. KUEN
Commune de PIENNES : MM. MARIUZZO, TYL, MARASSE, MAZZOCCO
Commune de TRIEUX : M. GOURY
Commune de TUCQUEGNIEUX : MM. STACHOWIAK, WAWRZYNIAK, FRETTE, CARLI
Commune de XIVRY-CIRCOURT : M. SCHNEIDER

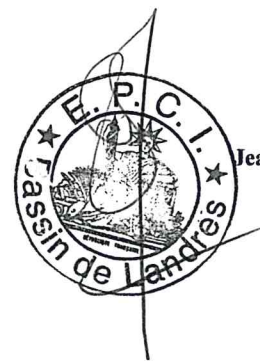
Etaient représentées :

Commune de PIENNES : Mme COUJOUR représentée par Mme TYL
Commune de TUCQUEGNIEUX : Mme GAYCHET représentée par M. FRETTE

Etaient absents (excusés) :

Commune de MERCY LE BAS : MM. PEDESINI, KOSINSKI
Commune de TRIEUX : MM. MASCELLI, MIRJOLET, SABBA

Secrétaire de séance : Madame TYL Flavia



Le Président
Jean-Marc LEON

DEPARTEMENT :
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT :
Briey

CANTON :
du Pays de Briey

Délégués en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 24

Le Président certifie que le Conseil
Communautaire a été convoqué le
26/03/2015

Date de publication : 10/04/2015

Envoi en Sous-Préfecture : 10/04/2015

Le Président
Jean-Marc LEON



Etablissement
Public de
Coopération
Intercommunale
Tél : 03 82 21 73 11
Fax : 03 82 21 88 34
e.p.c.i.@epci-bl.eu
1, rue du C^{te} Fabien
B.P. 70039
54490 Piennes

OBJET : Frais de secrétariat des syndicats pour l'année 2015

Accusé de réception en préfecture
054-245400379-20150408-2015-021-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale du Bassin de Landres,

Vu les conventions qui lient l'EPCI du Bassin de Landres au S.I.S. de Piennes et S.I.S.I.S. de Trieux-Tucquegnieux,

Après avoir entendu le Président,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- De fixer les participations aux frais de secrétariat pour l'année 2015 des syndicats suivants :

SIS de Piennes : 7.000 €

SISIS de Trieux-Tucquegnieux : 1.000 €

Extrait certifié conforme,
Le Président
Jean-Marc LEON

